

SPECIAL PARTICULIERS

FACS

Formations - Audits - Conseils en Sécurité



D.A.A.F.

Détecteur autonome avertisseur de fumée

REF : DAAF

La réglementation oblige d'apposer un détecteur de fumée dans les habitations avant mars 2015.

Cet appareil permet de sauver la vie de vos enfants et de vos proches, n'attendez pas pour équiper votre domicile

- Installation simple
- Autonome, bouton de test
- Signal sonore de 85 dBA
- Matériel CE approuvé VDS
- Diamètre : 70 mm, épaisseur : 40 mm
- Durée de vie des piles au lithium = plus de 5 ans
- Avertisseur de pile faible pendant trente jours
- Livré sous blister avec piles, vis et notice
- Garantie : 5 ans



Prix unitaire : 18.00 TTC



Pour tous renseignements ou commandes :

Email : facs@facs-formations.fr

Tel : 09 82 33 76 85

Site internet : www.facs-formations.fr rubrique : **spécial particuliers**